

Les syndicats et Alliance-Québec pourfendent l'accord du lac Meech

GILBERT BRUNET
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Les uns après les autres, les dirigeants des organismes «lourds» du Québec taillent en pièces les termes de l'accord constitutionnel du lac Meech.

Après la CSN, c'était hier au tour des représentants de la FTQ (450 000 travailleurs), de la CEQ (100 000 enseignants) et d'Alliance Québec (seul organisme de défense des droits des Anglo-Québécois) d'attaquer l'ensemble ou une partie importante de cet accord de principe conclu entre les 11 premiers ministres du Canada, il y a trois semaines.

Point par point, les cinq ententes convenues, sur autant de conditions posées par le gouvernement Bourassa pour adhérer à l'Accord constitutionnel canadien de 1982, sont sévèrement critiquées.

Globalement, pour la FTQ autant que pour la CEQ, l'accord du lac Meech, loin de consacrer le caractère distinct du Québec, lui

vailler de ce «droit à la différence».

Cela parce que toutes les provinces sont «sur un pied d'égalité» dans la formule d'amendement, selon les dirigeants de la FTQ, MM. Louis Laberge et Fernand Daoust.

Parce que le veto obtenu sur la modification des institutions fédérales donne, en fait, «une égalité entre provinces qui crée une entrave au Québec», ajoute M. Yvon Charbonneau, de la CEQ: «Ce dont le Québec a besoin, ce n'est pas un veto sur l'évolution constitutionnelle du reste du Canada, mais d'être libéré du droit de veto du fédéral et des autres provinces sur sa propre évolution constitutionnelle».

Un droit à la différence aussi nié, constitutionnellement, parce qu'au chapitre du pouvoir de dépenser, l'accord du lac Meech aura «tendance à uniformiser les programmes», selon les «objectifs nationaux», ajoutent les porte-parole de la FTQ.

Même uniformisation en matière d'immigration, poursuit le mémoire de la Fédération des tra-

vailleurs du Québec, parce que les quotas obtenus par le Québec, «toutes les provinces pourront en bénéficier».

Sur ce sujet de l'immigration, la CEQ ne partage pas l'avis de la FTQ: l'enrichissement constitutionnel de l'entente Cullen-Couture lui semble «positif», bien qu'il ne s'agisse que de la «consécration d'une pratique administrative, sans transfert de compétence».

La langue

Les «ambiguïtés» de l'accord du lac Meech, c'est au sujet de la «société distincte» — et de la protection, ou non, de la langue française — que les organismes lourds les voient les plus manifestes.

Sans la définir, parler de société distincte «c'est parler pour ne rien dire», lance M. Charbonneau. Ce sont les tribunaux qui y donneront son sens, poursuit-il, à partir d'une «clause interprétative prise en considération seulement pour interpréter les dispositions constitutionnelles qui ne sont pas claires».

Le même raisonnement est emprunté par les dirigeants de la FTQ, que l'argument juridique servi par le ministre Rémillard et quelques experts — «définir c'est limiter» — ne convainc pas.

«Nous ne pouvons croire qu'il n'y a pas de formule juridique qui permette d'affirmer clairement la juridiction exclusive du Québec en matière linguistique», dit la FTQ.

Le résultat de cette «ambiguïté» se transforme en appel lancé par la principale centrale syndicale du Québec: «Ne comptons pas sur les tribunaux pour nous concéder des droits qu'Ottawa et les autres provinces ne nous auront pas concédés consciemment».

Son appel, la FTQ le fait plus précis en s'adressant au gouvernement Bourassa: «Continuez les négociations pendant que les autres Canadiens y sont ouverts. Mais mettez la population dans le coup. Car vous n'avez pas le droit de vous tromper, d'engager

l'avenir du Québec sur la confusion et les malentendus.»

Alliance Québec

À l'inverse, le groupe de défense des Anglo-Québécois, Alliance Québec, se dit «prêt à faire le saut dans l'inconnu» de la société distincte. Cependant, son président, M. Michael Goldbloom, admet que son premier réflexe, avant d'entendre les «experts» la semaine dernière, avait été d'exiger des précisions.

Plus maintenant, dit-il, ajoutant toutefois que son «saut dans l'inconnu» doit être protégé par un filet: une nouvelle clause, précisant que «rien de ce qui précède (la société distincte et le rôle de promotion du parlement) ne peut déroger à aucun droit ou liberté accordé par ou en vertu de la Constitution du Canada». Une précaution supplémentaire que demande Alliance Québec, puisque la Charte canadienne des droits est déjà enchâssée dans la Constitution de 1982.

À part ce relatif «saut dans l'inconnu», le groupe de défense des Anglo-Québécois fait plusieurs reproches à l'accord du lac Meech et à son parain en commission parlementaire, M. Rémillard. Alliance Québec déplore donc:

- que M. Rémillard ait abandonné, entre le Mont-Gabriel et le lac Meech, son objectif de mai 1986: améliorer la situation des francophones hors Québec. «Qui, au lac Meech, a parlé au nom des communautés minoritaires linguistiques?» demande M. Goldbloom, insistant sur sa conception que «le Québec est une société de minorités au sein d'une minorité (canadienne);
- que rien, dans l'accord, n'empêchera la «magouille politique» dans le processus de nomination des juges de la Cour suprême, ce qui ne va pas contribuer à rehausser le niveau de confiance de la population dans cette essentielle institution;
- qu'une «stratégie consciente vise à limiter, voire à réprimer, l'examen et la discussion (de l'accord du lac Meech) de la part du public».

Québec

Le hockey dans la constitution



GILBERT BRUNET
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Mal lui en prit: son interlocuteur et président de la FTQ, Louis Laberge, manie les allégories, sur la place publique, depuis bien plus longtemps que lui.

Laissons parler les «joueurs»:

— M. Rémillard: «Vous me dites: Vous avez fait un bon bout de chemin (avec l'entente du lac Meech) et n'arrêtez pas là. Cela me fait penser à une partie de hockey déterminante pour la coupe Stanley. Un joueur a un très beau jeu, il a une échappée, il est tout seul devant le but, on a retiré le gardien, il peut mettre la rondelle dans le but et vous dites: Attention! C'est tellement beau de vous voir aller, refaites donc un autre petit tour et vous reviez après».

Le ministre arrête là son image et poursuit sur un autre sujet. Mais le président de la centrale syndicale n'a pas aussitôt possession de la «rondelle» qu'il lance:

— M. Laberge: «Je comprends votre allusion au gars dans son échappée, mais je comprendrais mal qu'un club fasse ce que vous êtes en train de faire: refuser de jouer la deuxième et la troisième périodes parce que vous avez compté deux buts en première».

— M. Rémillard: «Vous avez raison, mais il y a une deuxième période prévue dans l'acte (la) deuxième ronde (du communiqué du lac Meech).»

Le mot de la fin est toutefois revenu à un troisième joueur, le capitaine de l'équipe péquiste.

— Pierre Marc Johnson: «La deuxième période, d'après ce qu'on lit dans l'accord, monsieur le ministre, c'est que vous "scorez" dans vos propres buts. Cela, c'est inquiétant!»

Dans le langage international, cela veut dire un Québec anglophone, avec une traduction française faite en Ontario, du baragouinage».

M. Rémillard réplique qu'il a mal compris l'accord, que celui-ci «ne fera pas du Québec une province bilingue, au contraire, puisque la constitution va reconnaître que l'Assemblée nationale et le gouvernement ont le rôle de protéger et de promouvoir la spécificité du Québec, incluant la langue française».

M. Ducharme n'est pas convaincu: «Quand vous me dites que ce n'est pas cela, allez demander à la compagnie Ford de déposer ses régimes de retraite en français, au Québec, en vertu du Code du travail. C'est un avocat de Toronto qui vous répondra, en disant que lui et Ford étant à Toronto, ils n'ont aucune obligation de déposer leurs textes en français au Québec».

Le leader syndical termine en ramenant son propos à la constitution: «C'est cela que l'on vit dans la réalité. Ce qu'on vous demande c'est de négocier, de rédiger dans la constitution quelque chose pour qu'on ait un Québec une fois pour toutes francophone, par exemple quand on négocie avec les multinationales. Trouvez les mots, vous êtes des juristes!»

Mulroney pourrait changer de comté

GILLES GAUTHIER
du bureau de La Presse
OTTAWA



Le premier ministre Brian Mulroney, «le p'tit gars de Baie-Comeau», devra-t-il abandonner son comté de Manicouagan et se présenter dans Charlevoix aux prochaines élections?

La Commission de délimitation des circonscriptions électorales s'apprête à inclure dans Charlevoix toute la ville de Baie-Comeau, qui était jusqu'à maintenant partagée entre ce comté et celui de Manicouagan.

Le comité parlementaire des élections, privilèges et procédures doit présenter avant le 8 juin prochain son rapport sur les objections des députés à la nouvelle carte électorale au Québec. Il n'y a pas eu de contestation des nouvelles frontières.

Le député de Charlevoix, le conservateur Charles Hamelin, élu en 1984 et qui s'est fait connaître à titre de président du comté sur les langues officielles, a offert son comté au premier ministre.

La Commission de délimitation aura 30 jours à compter du 8 juin pour prendre une décision finale sur la nouvelle carte. Cette dernière s'appliquera un an après la décision, s'il n'y a pas d'élection entre-temps.

Lors de l'élection de 1984, M. Mulroney avait décidé de se présenter dans le comté dont faisait partie sa ville natale, Charlevoix incluant l'ancienne Hauteville, qui avait été intégrée à Baie-Comeau à la suite d'une orageuse fusion, et Manicouagan comprenait le Baie-Comeau où était né le premier ministre.

Cette stratégie lui permettait de jouer la carte du chef de parti aux origines modestes et venant d'une petite ville, face à un John Turner que les conservateurs présentaient comme le porte-parole de la haute finance torontoise.

Les récentes indiscretions sur les habitudes vestimentaires des Mulroney ont évidemment balayé ce qu'il pouvait rester de cette image.

M. Mulroney, a-t-on dit, a mis Baie-Comeau «sur la carte». Lui restera-t-il fidèle ou décidera-t-il de continuer dans Manicouagan? Il entend compléter son mandat de député de Manicouagan, de dire son attaché de presse, Marc Lortie, et il n'a pas encore décidé s'il se soumettra au processus démocratique du choix d'un candidat dans Manicouagan ou Charlevoix lors de la prochaine élection.

Chose certaine, le premier ministre a permis à une ville de Manicouagan, Port-Cartier, d'être aussi connue que Baie-Comeau, grâce à la construction d'une prison.

Un changement de comté amènerait M. Mulroney à faire campagne dans une troisième circonscription en quelques années puisqu'il avait été élu député de Central Nova en Nouvelle-Écosse en août 1983, alors qu'il était chef de l'opposition.

Les divergences de vues avec le NPD-Québec ne gênent pas Broadbent

MARIO FONTAINE

Selon le chef du Nouveau Parti démocratique, Ed Broadbent, les Québécois sont assez sophistiqués politiquement pour comprendre les divergences de vues entre le NPD fédéral et le NPD-Québec sur l'accord constitutionnel du lac Meech.

«J'accepte cette différence. Dans ce domaine comme dans les autres, le Québec n'est pas une province comme les autres», a lancé hier M. Broadbent, de passage dans la métropole. La veille le chef du NPD-Québec, Jean-Paul Harney, rejetait catégoriquement l'entente lors de sa comparution en commission parlementaire. M. Broadbent, au contraire, n'a cessé d'y applaudir depuis sa conclusion, fin avril.

Le leader fédéral rappelle que les constituantes fédérale et provinciales du Nouveau Parti démocratique sont des entités propres. Elles marchent généralement la main dans la main, mais cela n'est pas obligatoire dit-il, de sorte que le NPD-Québec peut très bien ne pas accepter tout ce qui lui vient du grand frère d'Ottawa.

Au Québec la tradition veut que les partis provinciaux soient autonomes par rapport aux fédéraux. M. Broadbent admet cette différence, et n'entend pas imposer ses vues aux Québécois. Un problème de structure se pose toutefois: un militant qui prend sa carte du NPD-Québec aujourd'hui devient automatiquement membre du NPD fédéral. Est-il alors pour, ou contre, l'accord du lac Meech?

«Ma responsabilité comme chef fédéral, c'est de maintenir l'unité de mon caucus, de ne pas faire comme les libéraux avec Don Johnston et David Berger qui disent des choses différentes (du reste du caucus)», élude le chef néo-démocrate. Celui-ci ne veut pas imposer ses vues à son aile québécoise, et ne pense pas que M. Harney lui impose les siennes.

Les deux hommes ont passé leurs divergences en revue avant la comparution de M. Harney en commission parlementaire, à l'Assemblée nationale. Ce dernier a soutenu que le projet d'entente constitutionnelle est dangereux dans son contenu, puisqu'il

effrite les compétences exclusives du Québec en reconnaissant au fédéral le pouvoir de dépenser dans des champs de compétence provinciale.

De plus, M. Harney qualifie de «simple et vague symbole» la reconnaissance du Québec comme société distincte. Enfin, il qualifie d'anti-démocratique le processus actuel, et réclame un référendum de façon à ce que tous les Québécois puissent se prononcer sur cette réforme constitutionnelle qui les liera pour les prochaines décennies.

Tout en réservant son jugement final, M. Broadbent approuve l'entente de façon générale, et a publiquement félicité le premier ministre d'avoir su rallier ses dix homologues provinciaux autour d'un texte commun. Il n'y a pas, à ses yeux, de scission entre sa formation et l'aile québécoise du NPD. «Cela n'affectera pas notre crédibilité une miette», soutient M. Broadbent.

Pluies acides

Le leader néo-démocrate a évité toute allusion à cette divergence de vues entre les deux branches du NPD dans son discours aux congressistes du Syndicat des travailleurs en communication et en électricité, réunis au centre-ville. Il leur a plutôt parlé de réforme fiscale, de création d'emplois, etc. de sondages. Un peu en avant ou un peu en arrière des libéraux, cela importe peu, a dit en substance M. Broadbent. Ce qui compte, c'est d'être le seul parti «qui va de l'avant».

Quelques instants plus tôt il donnait son appui à l'Association québécoise de lutte contre les pluies acides, inquiète de cette pollution atmosphérique dont les ravages sont déjà très visibles dans plusieurs régions du Québec.

Le chef néo-démocrate estime que le gouvernement Mulroney marque un progrès par rapport à ses prédécesseurs libéraux dans ce domaine. Et les ministres de l'Environnement, tant fédéral que québécois, ont montré une volonté réelle de venir à bout de ce fléau, pense-t-il. Mais, déplore le député d'Oshawa, le vrai problème ce sont les États-Unis sur lesquels le gouvernement conservateur refuse de mettre de la pression, de crainte de perturber les négociations sur le libre-échange.

LE FRANÇAIS DE L'AUTOMOBILE



Accompagnait M. Laberge, devant cette même commission parlementaire, Claude Ducharme, président du Syndicat canadien des travailleurs de l'automobile. Il a donné sa version, fondée sur la «réalité vécue», du «caractère distinct du Québec», l'une des clauses de l'accord du lac Meech qui suscite la plus grande controverse.

«Au lendemain de la signature de ce pacte, on va encore négocier avec GM, Pratt et Whitney, Ford ou Chrysler. À l'heure actuelle, ce sont des batailles de tranchées. On a fait deux grèves pour faire reconnaître le fait français au Québec. Pour pouvoir présenter et discuter nos griefs en français; pour négocier en français et avoir des conventions rédigées en français».

Sa compréhension de la clause de la société distincte, dans l'accord du lac Meech, lui fait dire: «Vous êtes en train de faire un Québec bilingue.

OÙ SONT LES TEXTES?

À la période quotidienne des questions, hier à l'Assemblée nationale, le chef de l'opposition a accusé le premier ministre de «manquer à sa parole» à propos des fameux «textes juridiques», traduction des termes de l'accord de principe du lac Meech.

«Vous vous étiez engagé, dès le 7 mai, à fournir à la commission parlementaire ces textes juridiques des que possible», a dit M. Johnson. La commission achevant ses travaux, ajoutait-il, nous travaillons toujours à partir du «communiqué de presse».

M. Bourassa s'est de nouveau engagé solennellement: «Je respecterai, au texte, la résolution votée par la commission». Ce qu'il faut savoir, c'est qu'au premier jour de séance de cette commission, le 12 mai, la majorité libérale a amendé une motion péquiste à ce sujet, y ajoutant la finale «...dès que possible».

Le premier ministre ne prend donc pas un engagement difficile à tenir «au texte». À Ottawa, hier, avait lieu la première rencontre des sous-ministres des 11 gouvernements du pays, pour comparer les 11 versions initiales de ces traductions de l'accord en «textes juridiques» au pluriel.

Avant qu'un singulier n'émerge de cette masse, la commission qui siège à Québec risque fort d'en avoir fini avec ses comparutions d'experts et d'organismes invités. Le «dès que possible» n'a pas été ajouté par hasard et M. Johnson a toujours eu raison d'affirmer que la commission serait privée de textes juridiques. Ce que La Presse écrivait le 5 mai, deux jours avant l'engagement ferme du premier ministre.

A L'HORAIRE AUJOURD'HUI...

Les travaux de la commission suscitent l'intérêt de plusieurs lecteurs-télespectateurs. Même si ce n'est pas un «choix d'émissions» par Mario Roy ou Louise Cousineau, il n'empêche que Radio-Québec diffuse ces travaux pour une sixième journée aujourd'hui.

Se prononceront donc aujourd'hui, dans le cadre de «l'entente historique, où se joue l'avenir du Québec», pour reprendre les expressions des hommes politiques:

- en matinée: le Parti indépendantiste et la Chambre de commerce de la province de Québec;
- en après-midi: Myrtle Bush, porte-parole des autochtones du Québec, et le professeur François Chevrete;
- en soirée, en vertu d'une prolongation décidée mardi soir: Roger Lemelin, l'Association pour la défense des retraités et pré-retraités, ainsi que l'ex-ministre péquiste Claude Morin.

Un budget sans hausses de taxes en Ontario

Presse Canadienne
TORONTO

Baignant dans une atmosphère électorale, le trésorier de l'Ontario a déposé un budget, hier, qui ne comporte aucune hausse de taxes, réduit considérablement le déficit et vient en aide aux personnes à faibles revenus et aux régions qui n'ont pas profité du boom économique du sud de la province.

Dans ce troisième budget du gouvernement minoritaire libéral, M. Robert Nixon a même épargné les contribuables des hausses de taxes qui frappent habituellement l'alcool et le tabac.

Le budget prévoit des dépenses de \$34,84 milliards, soit une augmentation de \$2,3 milliards ou sept p. cent sur l'année dernière.

Les revenus, par contre, s'élèveront à \$33,86 milliards, soit \$2,6 milliards de plus que l'an dernier ou 8,5 p. cent.

Pour la première fois depuis sept ans, le déficit n'atteindra pas un milliard de dollars. Il sera plutôt de \$980 millions, soit \$331 millions de moins que l'an dernier.

Pour les vieillards et les personnes à faibles revenus, M. Nixon apporte un soulagement de \$246 millions, sous forme de baisses dans la taxe foncière et l'impôt sur le revenu et d'élimination des cotisations à l'assurance-maladie pour quelque 40 000 personnes.

Le trésorier consent à perdre \$50 millions de plus en doublant l'exemption de la taxe de vente sur les mets préparés à l'avance.

Sur un total de \$107 millions consacrés à l'amélioration des routes, \$26 millions iront au nord de l'Ontario. De plus, les nouvelles mines jouiront d'une exemption de taxes pendant trois ans, ce qui fera perdre \$5 millions au trésor provincial.

Paul Desmarais
président du conseil
d'administration

Roger D. Landry
président éditeur

Michel Roy
éditeur adjoint

Claude Gravel
directeur de l'information

Jean-Guy Dubuc
editorialiste en chef

Éditorial

NPD contradictoire

Le chef du NPD-Québec, M. Jean-Paul Harney, vient encore une fois de porter un dur coup à la crédibilité de son parti. En adoptant publiquement, en Commission parlementaire à Québec, une attitude aux antipodes de celle de son chef fédéral, M. Ed Broadbent, il n'aura servi qu'à embrouiller davantage l'électorat.

Pour comprendre la position de M. Harney, il faut connaître le dilemme dans lequel se trouve le Nouveau parti démocratique sur la scène provinciale. D'un côté, les sondages démontrent que le NPD fédéral jouit d'une faveur sans précédent auprès de l'électorat québécois. Si une élection fédérale avait lieu demain, tout semble indiquer que le NPD fédéral ferait élire un certain nombre de députés au Québec. En fait, ceux-ci pourraient être plus nombreux que les élus conservateurs québécois.

Cependant, le NPD ne compte qu'un noyau d'adhérents au Québec et n'existe pour ainsi dire pas encore sur la scène provinciale. Ses partisans ont d'ailleurs toujours soutenu que la montée du NPD avait été enrayée, dans les années 70, par l'engouement envers le Parti québécois, qui avait le double avantage, à l'époque, de se présenter comme social-démocrate et ultra-nationaliste.

Le PQ ayant perdu le pouvoir et plusieurs de ses ex-partisans étant déçus, M. Harney décida de se porter à l'assaut de cette clientèle. C'est ainsi qu'en janvier dernier, le conseil national du NPD-Québec adoptait une série de résolutions proposant une sorte de statut particulier pour un Québec souverain associé politiquement au reste du Canada.

Cette philosophie n'est pas nouvelle chez les néo-démocrates du Québec qui, depuis leur arrivée sur la scène provinciale en 1985, ont prôné une espèce de souveraineté-association avec le Canada. En un mot, le NPD-Québec de la fin des années 80 ressuscite des thèmes à la mode au sein du PQ des années 70, avec 15 ans de retard.

Même attitude, d'ailleurs, lors du congrès fédéral du NPD du printemps dernier, à Montréal. Alors que le leader fédéral, Ed Broadbent, réussissait de peine et de misère à convaincre les ailes des autres provinces, notamment de l'Ouest canadien, de reconnaître le statut distinct du Québec, les ténors du NPD-Québec semblaient trouver que cela n'était pas assez.

Du même souffle, M. Harney réclamait une «constituante» aux modalités extrêmement floues, pour adopter une constitution québécoise.

Cette fois-ci, M. Harney réclame un référendum, espérant que les Québécois rejeteront un accord auquel le gouvernement néo-démocrate du Manitoba a souscrit, ainsi que le chef fédéral du parti, M. Ed Broadbent.

N'en déplaise à M. Harney, il n'a toutefois pas le poids de ses homologues des autres provinces. Le NPD forme le gouvernement au Manitoba, participe à une espèce de coalition avec les libéraux en Ontario, constitue l'opposition officielle en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique.

C'est donc de ce côté, et celui de M. Ed Broadbent et ses députés fédéraux, qu'il faut se tourner pour savoir ce que le NPD pense. M. Harney, lui, ne dirige qu'un groupuscule.

Pierre VENNAT

Un marché exclusif

Un brouillard épais continue à envelopper la formation des prix de l'essence au Canada et, plus particulièrement, au Québec. Ayant été détaillant indépendant pendant des années, le député de Duvernay, M. Vincent Della Noce, se retrouve mieux que d'autres dans ce brouillard et vient de mettre le doigt sur la plaie.

Cependant, la solution qu'il propose laisse songeur. Il serait, en effet, difficile d'interdire aux raffineurs de faire la vente au détail de leur produit. Du moins, un gouvernement conservateur aurait de la peine à justifier une intervention aussi absolue dans un marché où il veut rétablir la vérité des prix.

Mais M. Della Noce a raison de constater que la concurrence que se livrent les grandes sociétés pétrolières dans l'ensemble de leurs activités peut facilement dégénérer en ce qui ressemble étrangement à des ententes de prix tacites au niveau du détail. En tout cas, ce n'est pas la drôle de guerre des prix des détaillants de la rue Notre-Dame qui donnera l'illusion que les prix à Montréal ne sont pas surfaits par rapport à ceux de Toronto.

Il semblerait que la présence en force de détaillants indépendants aurait un effet salutaire sur le marché alors que les pétroliers préfèrent la stabilité que leur offre des contrats à long terme avec des détaillants affiliés. Ces contrats empêchent toutefois les détaillants de s'approvisionner auprès du raffineur qui offre le meilleur prix et d'ainsi faire une concurrence efficace aux autres.

On ne voit pas au nom de quel principe on interdirait aux raffineurs de vendre leur propre produit au détail. Il serait relativement plus simple d'interdire les contrats à long terme, comme c'est le cas pour les baux résidentiels. On pourrait également obliger les raffineurs à vendre l'essence à n'importe quel détaillant au prix qu'il offre à ses propres stations-service.

La lutte entre les sociétés pétrolières serait ainsi assainie et la concurrence dans le marché du détail serait assurée au plus grand avantage des consommateurs. Les raffineurs seraient peut-être moins tentés d'entretenir un vaste réseau de détaillants pour s'assurer des marchés captifs dans certains coins de la province. Il ne faut cependant pas leur interdire d'en avoir car ils font partie de cette concurrence que l'on recherche.

Il faut suivre les idées de M. Della Noce, car elles sont meilleures que le contrôle des prix de détail que beaucoup de gens préconisent.

Il faut toutefois souligner que le fait d'interdire à un groupe de producteurs l'accès au marché de détail est une drôle de façon de le libérer. Les vertus des indépendants sont leur sens de l'économie et leur esprit d'innovation. Ces vertus risquent de se faner sous une protection trop rigoureuse de l'État.

Frédéric WAGNIÈRE



DROITS RÉSERVÉS

TRIBUNE LIBRE

Fichez-nous donc la paix!

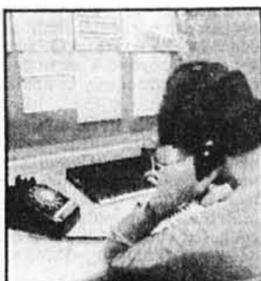
Le CRTC autorise les commerçants à utiliser les lignes privées de téléphone pour faire de la sollicitation, et ce, sept jours sur sept. De quel droit?

C'est une violation de domicile et de la fausse représentation, car nous sommes tarifés pour une ligne privée qui sert à des fins commerciales.

Ces appels arrivent à n'importe quel moment: que vous soyez accaparé par la préparation d'un repas, les soins à un bébé ou à un malade, que vous soyez dans votre bain, à faire une sieste, ou occupé à l'extérieur, que vous soyez plongé dans une lecture ou un film captivants, vite, il faut répondre à ces vendeurs de casseroles.

On risque moins d'être dérangé en se promenant dans un centre d'achat où ce genre de sollicitation n'est même pas toléré. A qui cela profite-t-il?

Le CRTC et Bell DOIVENT respecter la vie privée des gens. Verrait-on des garages «prêter» l'automobile d'un client, ou une compagnie de prêt «prêter» des meubles ou une



maison qu'elle finance? Pour que des tiers aient le droit d'utiliser une ligne privée, il doit y avoir une entente préalable entre TOUTES les parties concernées.

Pourquoi ne pas faire une liste des abonnés favorables à ce genre de publicité, moyennant une réduction de leur abonnement. Les commerçants intéressés n'auraient qu'à financer le coût.

Sinon, que dirait ces commerçants si on leur téléphonait à tout propos pour solliciter leur oreille attentive? Qu'ils nous fichent donc la paix!

Clodet CLOUTIER
Saint-Hubert

Le 24 juin c'est sacré!

M. Ghislain Dufour
Conseil du patronat du Québec
Monsieur le Président,

De nouveau cette année, le Conseil du patronat intervient pour que la Fête nationale du Québec soit célébrée (ou chômée) un autre jour que le 24 juin puisque, paraît-il, un certain nombre de travailleurs le demandent.

Du même souffle, le CPQ souligne qu'aucune loi n'empêche que le congé du 1er juillet soit reporté à une autre date, sauf dans le cas des entreprises de juridiction fédérale.

Ce que ne dit pas le CPQ, c'est que la plupart des conven-

tions collectives reconnaissent le congé du 1er juillet et encore davantage celui du 24 juin, qui fait partie depuis plus de 150 ans de la tradition canadienne-française et qui fut proclamé «fête fériée» en 1925 et officiellement fête nationale du Québec en 1977.

Quant à la Confédération, je vous signale que cette fête n'est pas une fête nationale mais l'anniversaire d'un régime constitutionnel. D'ailleurs, si un certain nombre de travailleurs veulent reporter cette fête et surtout notre fête nationale, il faudrait faire leur éducation patriotique. Le CPQ est supposé être un organisme suffisamment responsable pour contribuer à faire cette éducation.

Cependant, vous nous permettez de vous déclarer, monsieur le Président, que l'attitude

de votre Conseil nous surprend, car si le gouvernement acceptait votre suggestion, il ravalerait notre fête nationale au rang de certaines autres fêtes annuelles telles que l'Action de grâce, la Fête du travail, etc. (...)

Le Conseil d'administration de la Société nationale des Québécois de Chambly-Carignan,
M. Paul-Étienne LECLERC,
secrétaire

«Shérifs» trop peureux

Dans votre article du 14 mai («Les pétroliers empochent les rabais de taxe»), il m'apparaît évident que la morale de certaines compagnies canadiennes est pour le moins douteuse de profiter de la réduction de la taxe ascenseur sur l'essence destinée aux habitants des régions éloignées, il faut le faire! (...)

Mais le bouquet dans toute cette affaire c'est l'insouciance du ministre Ciaccia qui a omis d'éclairer les électeurs sur le sort des \$31 millions empochés par les pétroliers et leurs détaillants. (...) Je suggère qu'ils soient utilisés en Gaspésie, en Abitibi-Témiscamingue, dans le Saguenay-Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord.

Si les pétroliers ont des révolvers, aux gouvernements de jouer aux shérifs.

André-Bernard GUEVIN
Réjean GOUDREAU
Victoriaville

Fraternité... dirigée

Trente jeunes «ambassadeurs de la paix» se sont envoyés pour Moscou. Gloria! Soigneusement choisis, ces jeunes Québécois discuteront avec leurs pairs soviétiques, soigneusement choisis eux aussi, des questions et problèmes concernant notre planète, dans les langues qu'ils ne comprennent pas mutuellement et sous la surveillance des vieux «sa-

N.B.

Priorité est accordée sous cette rubrique aux lettres COURTES (20 lignes et moins) se rapportant à des articles publiés dans La Presse. Elles doivent être signées et comprendre le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'auteur. La Presse ne s'engage pas à toutes les publier et se réserve le droit de les abréger au besoin. Les adresses: Tribune libre, La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.

», pour ne pas s'écarter trop du sujet et ne pas dire des sottises.

Il est assez difficile de prévoir jusqu'où les conduira cette fraternisation. Mais, pour la paix mondiale, il serait peut-être plus utile si un nombre indéterminé de jeunes Soviétiques, non choisis par des comités politiques et idéologiques, puisse librement voyager ici — et vice-versa — et ait l'occasion de discuter sans l'«aide» des interprètes et des vieux «sages» (...)

Mme V. KRIZANOVA
Québec-Sillery

Solution de la facilité

Pourquoi chercher à s'interroger sur la raison des crimes quand on peut appliquer une solution aussi facile que la peine de mort? On ne veut pas faire d'effort pour diminuer le nombre de meurtres, alors éliminons les «mauvais sujets» et essayons de croire qu'ils seront les derniers de la race.

Cessez donc de jouer à l'autruche. Nous sommes tous en partie responsables de ces crimes, quand nous hésitons à dénoncer les enfants maltraités, quand nous rejetons les narcomanes et les alcooliques, quand nous refusons d'accepter les gars et les filles qui ont fait «du temps» (...)

Maryse NOLIN
Sainte-Adèle

Contre le Canada Bill

Signée par Jean-Louis Bourque, politologue, la lettre suivante porte également les noms de MM. Guy Bertrand, Jules Boucher, Camille Laurin, Gilbert Paquette et Bernard Landry, ainsi que de Mme Louise Harel.

Honorable Robert Bourassa
Premier ministre du Québec

Monsieur le Premier ministre,

En vertu du droit inaliénable des Québécois de disposer librement d'eux-mêmes;

en vertu de la reconnaissance historique du Québec en tant que peuple;

en vertu du devoir du gouvernement du Québec de pré-

server le droit de retrait de la Fédération canadienne; au nom de l'intelligence de la réalité historique, sociale, culturelle et politique du Québec;

pour le respect d'un vouloir-vivre francophone qui ne soit pas à la merci des tribunaux fédéraux;

pour le dialogue des cultures qui suppose la liberté des peuples;

pour écarter le risque odieux de la «louisianisation» du Québec, de l'assimilation politique et de la minorisation perpétuelle;

pour vous épargner la honte d'avoir été le premier et le seul Premier ministre à avoir accepté une Constitution qui affaiblit considérablement les pouvoirs traditionnels du Québec;

au nom de tous ceux qui ont lutté pour l'affirmation politi-

que du Québec depuis plus de dix générations;

au nom de tous les chefs de gouvernement de l'État du Québec (dont vous êtes) qui n'ont jamais cessé de défendre les pouvoirs du peuple québécois et n'ont jamais accepté de signer une Constitution qui renierait la nature politique du Québec;

au nom de la liberté qui seule garantit l'existence et l'épanouissement d'un peuple; tenant compte du fait que vous n'avez pas reçu le mandat explicite de lier le peuple du Québec à cette Constitution;

en conséquence, Monsieur Bourassa, vous ne pouvez d'aucune façon, ratifier, au nom du Québec, l'accord constitutionnel de 1982, à moins que l'on reconnaisse entre autres conditions:

que les Québécois forment un peuple;

qu'il ont le droit de disposer librement d'eux-mêmes, y compris le droit de se retirer de la Fédération canadienne;

que l'exercice du droit à l'autodétermination ne sera jamais interprété comme une menace à l'intégrité ou à la sécurité de l'État canadien susceptible de mettre en application la Loi des mesures de guerre;

que le droit pour le Québec de réaliser démocratiquement son indépendance ne nécessitera aucun amendement constitutionnel.

Alors et alors seulement, le Québec pourrait adhérer à l'accord constitutionnel de 1982 puisqu'il protégerait ainsi son droit éventuel de faire l'indépendance nationale.

Aussi, Monsieur Bourassa, nous vous adjurons de ne pas signer le Canada Bill!



Jean-Guy Dubuc

Un musée pour demain

Tout ne tourne pas rond: il y a des grains de sable qui gênent la roue de l'agrandissement du Musée des beaux-arts.

On s'entend, à tous les niveaux, sur la nécessité d'accorder plus d'espace à un musée qui, pour impressionnant qu'il parait vu de la rue, est si petit qu'il ne peut montrer qu'une infime partie de sa collection permanente et qu'il peut difficilement se permettre de présenter des collections d'envergure internationale.

Le problème se trouve au chapitre de la construction elle-même. Faut-il construire cette nouvelle annexe dans un édifice déjà existant? Ou doit-on détruire cet édifice, situé sur les lieux du seul endroit d'expansion possible, pour construire un nouveau musée juste en face de celui qui existe présentement?

La Ville de Montréal a pris l'heureuse initiative de consulter la population et de se mettre à l'écoute autant des muséologues que des défenseurs du patrimoine. Merveilleuse idée que les Montréalais attendaient de voir réaliser depuis fort longtemps.

Mieux encore: les audiences sont précédées de soirées d'information pour permettre aux éventuels

intervenants de profiter de toute la documentation disponible sur les deux projets déjà montés sur papier et en maquette par l'architecte Moshe Safdie. Ainsi, chacun pourra parler en connaissance de cause.

Mais voilà un premier accrochage: les audiences se tiennent après que la direction du Musée a déjà exprimé sa préférence. Bien sûr, le comité consultatif, présidé par M. Luc Ouimet, membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, qui se trouve évidemment lancé dans un monde tout nouveau, pourra faire des recommandations libres et originales. Mais elles devront se faire extrêmement convaincantes pour faire abstraction d'un choix clairement exprimé par les administrateurs eux-mêmes. Tout le monde se sentirait sûrement plus à l'aise si la consultation avait pu se faire avant l'expression d'un choix. On croirait alors davantage au respect du principe qu'à l'application d'une formalité.

La procédure est gênante. Cela étant dit, passons à l'essentiel. C'est-à-dire au choix d'un des deux projets.

Le projet qui conserve l'édifice actuel a l'avantage de préserver

une façade de style Renaissance italienne, rare à Montréal. Il protège donc un patrimoine culturel dont les éléments se font de plus en plus rares. Il conserve l'allure actuelle de la rue Sherbrooke, telle qu'on la connaît depuis longtemps. Il est donc en harmonie avec les thèses de protection des édifices anciens dans une ville qui n'en compte que très peu.

Mais ce projet comporte de sérieuses faiblesses. Originellement, la maison abritait des logements. C'est pourquoi les murs n'ont que sept pieds de hauteur; et ils sont percés de nombreuses petites fenêtres. Fonctionnellement, il n'offre donc aucun avantage. Si on choisissait de le conserver, ce ne serait sûrement pas à cause de qualités intrinsèques; on ne retiendrait que la valeur de sa façade.

Or, cette façade, pour intéressante qu'elle soit, ne représente pas une qualité architecturale importante. Elle s'insère mal dans le milieu environnant; elle offre un style très particulier, qu'on ne retrouve pas ailleurs et qui n'est donc pas représentatif de l'ancienne architecture montréalaise. Elle a une valeur, soit; mais très relative.

Il faut apprécier cette valeur face à la nécessité de doter Montréal

d'un musée important, sérieux, internationalement reconnu, non seulement par les visiteurs mais également par les connaisseurs et par ceux qui prêtent des collections. Il faut construire un musée fonctionnel, qui pourra mettre en valeur les plus belles œuvres. Un musée qui sera un musée, non un édifice travesti en musée.

Il faut donc se demander si cette opération consiste à sauver une maison que l'on dit belle parce que vieille; ou si elle doit préparer un patrimoine culturel valable pour les générations qui nous suivront.

D'accord, il faut préserver le plus possible ce qui existe; mais à la condition qu'il n'empêche pas la construction de monuments présentant une valeur architecturale supérieure et un apport culturel plus avancé.

Le projet de construction nouvelle, tel qu'on peut le voir sur maquette, ajoute non seulement à la valeur du musée mais également au patrimoine architectural de la rue Sherbrooke, faisant le pont entre deux côtés de rue qui pourront offrir un visage unifié.

La consultation est ouverte? Espérons qu'ils seront nombreux à penser à demain plutôt qu'à hier.



Lysiane Gagnon

Léonard de Vinci

Entre Stanley et Guy, la rue Sherbrooke avait des airs de fête: des milliers de gens massés sur ses trottoirs, heureux, détendus, et une parade, une vraie parade! J'ai pensé aux parades de la Saint-Jean-Baptiste de mon enfance, les parades calmes et gaies d'avant les grandes manifs et d'avant les grandes chicanes sur la Question Nationale, quand le 24 juin n'était qu'une fête, une belle fête.

Mardi soir justement, les barrières de métal si longtemps associées à la colère, les barrières des grandes manifs de la rue Sherbrooke, Donald Gordon, McGill français, la Saint-Jean 68, le Vietnam... les barrières contre lesquelles on se pressait en criant des slogans, et qui tombaient quand la police chargeait, ces barrières étaient revenues à leur vocation initiale, celle de baliser gentiment le flot humain de gens venus regarder une parade.

Oui, il faudrait plutôt dire «défilé», mais j'aime mieux l'autre mot, parce qu'il vient de mon enfance, et qu'il charrie du plaisir, de l'excitation, des surprises. Une parade donc, avec des clowns, des acrobates, des vendeurs de glaces... Mais quelle parade surprenante, dont les principaux acteurs étaient des machines, grues, treuils, hélicoptères, échelles, poulies, que sais-je. Je n'avais jamais contemplé une grue mécanique de ma vie, mais là, je m'émerveillais.

Quelle bonne idée que cet hommage à la Machine, pour inaugurer, dans la rue, pour le peuple montréalais, l'exposition présentant l'ancêtre génial des ingénieurs et des architectes!

La Machine triomphait. Elle le méritait bien. Cette longue marche du progrès technique, si superbement illustrée dans l'exposition du Musée des Beaux-Arts, venait de l'insatiable curiosité intellectuelle des grands génies comme Léonard, mais aussi du désir d'affranchir l'homme. En lui permettant, par exemple, de s'envoler, de vaincre en même temps la distance et la loi de la gravité. La machine, c'était, c'est encore, ce qui libère l'homme. Avant elle, toute construction, le simple déplacement d'un bloc de pierre, exigeait des efforts musculaires surhumains et douloureux. Comme des bêtes de somme, les hommes s'attelaient à ces tâches, et mouraient à 30 ans, le corps brisé. Un dessin entre autres montre cette souffrance que la Machine devait alléger.

C'est là où la Machine n'existe pas qu'on en mesure le mieux l'importance: dans les usines de textile qui n'ont pas modernisé leur équipement, où les ouvrières font le même mouvement du bras des millions de fois par jour, en Chine où l'on construit des routes à la main, avec des pelles, des pics et des seaux. L'esclavage.

Compte tenu du battage publicitaire qui l'a précédée, l'Exposition Léonard De Vinci risque d'en décevoir plusieurs, car c'est une entreprise austère, qui traite d'une matière abstraite, et n'a pu au premier degré. Il y a peu de couleur, peu d'éléments faciles à percevoir du premier coup, peu de choses «belles» au sens traditionnel du terme, rien non plus qui choque et saisisse.

Mais un musée n'est pas une discothèque, le Musée des Beaux-Arts n'est pas le Forum, et il est normal que ses entreprises, et certaines davantage que d'autres, exigent un certain effort intellectuel de la part des visiteurs.

En refusant toute concession à la facilité, le MBA reste au niveau où il doit être, et nous donne une exposition de très grande tenue, qui, tant par son contenu que par sa réalisation, constitue un splendide éloge de la création et du travail intellectuel, de la recherche et de l'ingéniosité humaine.

Il s'agit à plusieurs égards d'une première mondiale: des documents précieux, carnets de note, plans, esquisses, dessins, manuscrits, rassemblés pour la première fois, ont été recueillis avec une patience admirable, et présentés avec respect, dans un cadre sobre qui les met en relief.

Les machines et les maquettes, réalisées par d'extraordinaires artisans italiens et québécois à partir des plans de Léonard, avec les matériaux qu'il aurait lui-même choisis, et qui fonctionnent toutes (on le voit sur les vidéos qui parsèment judicieusement le parcours), les machines et maquettes, donc, constituent une magnifique entreprise de vulgarisation.

Seuls des esprits primaires diront qu'il s'agit là d'une exposition «élitiste» au sens négatif du terme. Au contraire, on a tout fait pour faciliter la compréhension du public. Les explications écrites sont claires et abondantes, et la narration de l'audio-guide, fort bien faite: si jamais les bielles, vérins, vis et autres engrenages vous laissent froide, laissez-vous bercer, en les contemplant, par la voix chaude d'Albert Millaire, qui vous parle à l'oreille de la Renaissance.

A l'heure où l'on apprend que nos élèves du secondaire arrivent les derniers à un examen international de sciences où 15 pays étaient représentés, souhaitons que des classes entières se transportent au Musée.

Pour que les adolescents en retirent tout le profit possible, cependant, les enseignants devront faire leurs devoirs, et visiter l'exposition avant d'y amener leurs élèves, pour être en mesure d'attirer leur attention sur tel ou tel détail, et de leur transmettre un peu de l'enthousiasme que ces objets doivent susciter chez quiconque s'intéresse au développement de la pensée humaine.

Voici un excellent outil pédagogique, car l'exposition permet de retracer, à partir de la première intuition, l'histoire des grandes inventions familiaires à tous les jeunes: les machines rutilantes qui défilaient l'autre soir rue Sherbrooke, étaient en germe à la Renaissance. Il n'y a pas que les cours de sciences qui peuvent être enrichis par cette visite. Pour les cours d'histoire, quelle mine d'or!

Et ceux que l'humain fascine davantage que la physique s'arrêteront, éblouis, devant les dessins où Léonard, qui connaissait l'anatomie, traque le secret de la machine idéale, celle du corps humain: les muscles, les os, les tendons, autant d'éléments mécaniques à la source du geste...

Ce qu'on fond cette exposition exalte, c'est l'intelligence, plus encore que le génie, qui évoque surtout l'intuition magique. Ici l'on voit que le génie n'est rien, et que toute découverte passe par le travail: ces manuscrits remplis d'une écriture serrée, ces plans patiemment élaborés, ces calculs sans cesse recommencés, ces dessins d'une absolue précision, sont là pour en témoigner.



Marcel Adam

Le Canada est un cas exceptionnel

La semaine dernière, lors d'une séance de la Commission parlementaire étudiant l'entente du lac Meech, le député libéral Reed Scowen demanda à Mme Solange Chaput-Rolland si elle savait comment la population anglo-canadienne hors Québec accueillerait cette entente.

Mme Chaput-Rolland n'a pu satisfaire la curiosité du député. Et pour cause. Il faudrait être devin pour répondre à une telle question. Le peuple canadien n'étant pas impliqué dans les affaires constitutionnelles, seuls les sondages finissent par nous révéler son sentiment à cet égard.

J'ai suivi attentivement les travaux de la semaine dernière. Je ne crois pas me tromper en affirmant que personne n'a remis en cause le caractère démocratique de l'opération qui est censé aboutir bientôt à une réforme constitutionnelle à peine moins importante que celle de 1982.

Aucun des spécialistes invités à commenter l'entente du lac Meech n'a souligné le vice fondamental d'une démarche constitutionnelle qui exclut le peuple. Comme si en cette matière le processus ne fondait pas la légitimité démocratique.

Il aura fallu attendre cette semaine pour que cet aspect des choses

soit soulevé. Mardi et mercredi les représentants du NPD-Québec, de la CSN, de la FTQ, et un avocat indépendant intervenant à titre privé, ont réclamé que le gouvernement consulte le peuple d'une manière ou d'une autre avant d'endosser irrévocablement l'entente du 30 avril.

Le leader néo-démocrate Jean-Paul Harney a rappelé avec raison que si les lois ordinaires sont l'affaire d'un gouvernement, la loi fondamentale est l'affaire du peuple. Autrement, dit-il, cela équivaudrait à confier par exemple aux joueurs d'une ligue de hockey le soin de fixer eux-mêmes les règles du jeu.

Il est important en effet de ne pas perdre de vue qu'une constitution est la pierre angulaire de l'édifice social. Elle est la loi constitutive de toutes les institutions politiques, celle qui règle le fonctionnement de tous les corps constitués de l'Etat.

À titre de loi fondamentale, la constitution est donc la loi la plus importante du pays. C'est dire qu'en principe la constitution ne devrait pas être changée ou remaniée substantiellement sans que le peuple soit directement et intimement impliqué.

On comprend que rares sont les pays qui, en temps ordinaire, se ris-

quent à jouer dans leur constitution. Mais lorsque des circonstances exceptionnellement graves contraignent les dirigeants de certaines contrées à réformer leur constitution, il est de règle d'associer le peuple à cette entreprise afin de lui donner sa pleine légitimité démocratique. Et il n'est pas rare qu'un référendum vienne sanctionner cet événement d'importance historique.

A cet égard le Canada constitue une remarquable exception. En 1981 aucun gouvernement n'avait le mandat de faire la réforme constitutionnelle que l'on sait. Actuellement le gouvernement d'Ottawa peut invoquer un vague mandat pour résoudre le contentieux québécois; il n'en a aucun l'autorisant à faire les concessions qu'il a faites aux provinces. Le gouvernement du Québec peut probablement s'autoriser d'un mandat pour négocier les conditions de l'adhésion du Québec à la Loi de 1982; est-il pour autant autorisé à signer l'entente du lac Meech?

Les partis et groupements qui s'opposent à cet accord reprochent au gouvernement Bourassa d'agir sans mandat. Par contre les experts en constitution ne s'intéressent pas à la manière de procéder mais à la substance seulement.

Je soulève cette question pour

bien montrer que contrairement à ce qui se fait généralement ailleurs, les questions constitutionnelles sont au Canada l'affaire exclusive des chefs de gouvernements et de leurs fondés de pouvoir, aussi bien que d'un petit groupe de spécialistes et de commentateurs qui monopolisent la discussion publique. Non seulement la population est-elle tenue à l'écart, les parlementaires sont eux-mêmes très peu impliqués dans ce processus.

Je n'oserais pas affirmer que les réformes constitutionnelles conduites de la sorte sont dénuées de toute légitimité démocratique, car les Canadiens semblent s'accommoder assez bien de cette manière d'agir. On peut supposer qu'ils font pleinement confiance aux gouvernements en place pour résoudre à leur convenance et en temps et lieu les problèmes constitutionnels.

La délégation de pouvoirs est un fait courant dans les démocraties modernes; mais je ne crois pas qu'il soit normal et sain de la pratiquer en matière constitutionnelle.

Le Canada est une société moderne et exemplaire à plusieurs égards. Mais en matière constitutionnelle il se comporte comme un pays démocratiquement sous-développé.

TÉMOIGNAGE

Ce que laissera l'école aux enfants

ROGER D. LANDRY

Président et éditeur de La Presse, M. Roger D. Landry a prononcé le 19 mai à Grand'Mère, au cours d'un dîner marquant le 25^e anniversaire de l'école secondaire Du Rocher, une allocution dont voici de larges extraits.

■ L'admiration que j'éprouve, c'est à l'égard de cette tâche que vous accomplissez, vous les éducateurs, vous les dépositaires de l'autorité, tâches dont trop rarement on vous porte reconnaissance. (...)

Il me revient à la mémoire que moi aussi je me suis assis sur des bancs d'école. Il me revient la voix de mes professeurs qui me faisaient répéter les fables de La Fontaine pour m'apprendre que «rien ne sert de courir, il faut partir à point». Qui cherchaient à m'encourager en me disant et redisant

que «les racines de la science sont amères, mais les fruits en sont si doux». Qui m'ont aussi entré dans le crâne que «la persévérance est la clé du succès».

Le passage du temps et les circonstances de l'existence m'ont conduit à apporter certaines modifications à ces principes si souvent énoncés. Ainsi, aux «racines de la science», j'ai substitué «l'effort»; l'effort constant, ordonné, en fonction du but à atteindre. Et j'y ai trouvé les plus belles consolations de ma vie. Et en ce qui concerne la réussite, je me suis par la suite orienté sur cette définition de Napoléon Ier qui voyait, dans l'art de réussir, l'art d'être tantôt audacieux, et tantôt prudent. Cela m'a servi souvent.

C'est ainsi que l'école de mes premières années m'a suivi tout au long de ma vie professionnelle. (...)

De faire ce retour en arrière soulève dans mon esprit une grande question: l'école est-elle encore

cela aujourd'hui? Est-elle toujours ce foyer de la culture naissante et ce havre de paix où la discipline faisait bon ménage avec la grammaire et l'orthographe? A entendre certaines conversations, à lire certaines lettres que je reçois — et même certains articles! — à constater les soubresauts qui agitent le monde de l'éducation et vont même jusqu'à conduire des parents à retenir leurs enfants à la maison pour protester contre des conditions inacceptables — ou pire encore, pour les protéger contre des accidents possibles aux piquets de grève — je me demande: est-ce moi qui ai changé, suis-je dépassé par les événements, ou ne serait-ce pas que les événements sont en train de nous dépasser, en train de faire de l'école un perpétuel tourbillon, entretenu à quelles fins précises, je ne sais pas, mais dont on peut nettement constater que la fin ne se trouve pas dans la qualité avec laquelle on s'exprime en français en paroles comme par l'écrit?

Il y a quelques semaines à peine, notre ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, qui est un exemple à suivre dans la connaissance de sa langue, annonçait le lancement d'une «vaste consultation sur la qualité du français dans les écoles». Et il déclarait par la même occasion que ce dont nous aurions besoin à l'heure actuelle, c'est d'un autre Frère Untel — 27 ans après le premier — pour s'élever contre la dégénérescence de la langue.

Un Frère Untel? Non, Un Frère Untel par école. Dans chaque école, un responsable de la langue, un apôtre de la correction du langage écrit et parlé, un missionnaire de l'anti-joual — il y aura là de quoi

devenir un martyr, croyez-moi; — un épurateur des grandes eaux troubles de l'expression qui nous mettent du «vécu quotidien» partout, qui nous placent le «niveau» à toutes les sauces et à toutes les hauteurs; et qui s'attaquerait, dans cette grande époque démocratique du tutoiement, à remettre à l'honneur l'usage du «vous».

Dites-moi, comment un élève saurait-il conjuguer au pluriel s'il ne sait même pas que le «vous» existe? Et s'il ne le sait pas, ira-t-il s'adresser au premier ministre ou au pape en lui disant «tu» et en l'appelant par son prénom? Et pourquoi — belle question — les élèves ne diraient-ils pas «vous» à leur professeur?

Je suis vieux jeu? Peut-être. Mais autant l'être jusqu'au bout. Et alors je proposerais que l'on recommence à lire dans les écoles. Que l'on recommence à partir de la grammaire et du dictionnaire. Et que l'on écrive. Et que l'on donne des notes. On le fait bien aux Jeux olympiques...

Gros programme. Mais quel en est l'objet? Dans toute sa complexité, il s'exprime pourtant simplement: c'est de faire de l'école l'avenir de nos enfants. Car c'est là que commence leur avenir. (...)

Et puisque ce soir l'occasion en est propice, je me joins à l'hommage qui est dû aux autorités de la commission scolaire, aux autorités municipales, aux professeurs et aux associations périphériques pour leur attachement à l'école Du Rocher et pour l'appui qu'ils ont apporté à sa belle mission de former ceux qui demain nous succéderont. (...)

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE L.T.E.E., 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400.» Port de retour garanti.

RENSEIGNEMENTS	285-7272	ANNONCES CLASSÉES	Commandes ou corrections lundi au vendredi de 9h. à 17h. 285-7111
ABONNEMENT	285-6911	GRANDES ANNONCES	Détailants 285-7202 National, Télé-Presse 285-7306 Vacance, Voyages 285-7265 Carrières et professions, nominations 285-7320
REDACTION	285-7070		
PROMOTION	285-7100		
COMPTABILITÉ	285-6892		
Grandes annonces	285-6900		

CHEMISES ET CRAVATES PAR EXCELLENCE!



A. Gold & Sons
DEPUIS 1899

présente

DEUX OFFRES DE PREMIERE CLASSE

Épargnez 13\$
CHEMISES HABILLÉES À MANCHES
COURTES

Ton sur ton, rayées, unies

Ord. 35\$

22\$

9 COLORIS AU CHOIX

• bleu •ivoire •gris •
rose • blanc • menthe
•jaune • corail • eau
Coton et polyester

Épargnez 7.50\$ à 12.50\$
CRAVATES 100% PURE
SOIE

Ord. 20\$ à 25\$

12.50\$

Collection fabuleuse comprenant tous les modèles et
dessins imaginables, dans une vaste gamme de
coloris superbes.

Magasinez tôt pour un meilleur choix

• PLACE VERTU • 960 STE-CATHERINE O. • FAIRVIEW POINTE-CLAIRE
• CENTRE ROCKLAND • PROMENADES ST-BRUNO • CARREFOUR LAVAL • GALERIES D'ANJOU

American Express, Visa, MasterCard, Diners, Carte Blanche et carte A. Gold & Sons

La SSJB veut faire le «ménage» dans la langue

MARIO FONTAINE

■ La Société Saint-Jean Baptiste effectuera un blitz, ce week-end, histoire de noter les infractions à la Loi 101 sur l'affichage dans la métropole. Car, au dire de la SSJB-M, ce n'est pas parce qu'on parle moins de la question linguistique à Montréal qu'elle est moins préoccupante.

Cette opération «grand ménage» se poursuivra jusqu'à la fête nationale, et connaîtra son dénouement avec la remise des carnets d'infractions au premier ministre Bourassa. La Commission de protection de la langue française en sera elle aussi saisie, et invitée à y donner suite.

«Nos troupes sont passablement essouffées, et nous ne sommes pas nombreux. Il n'est plus aussi facile de mobiliser les masses sur la langue qu'avant le référendum de 1980, seuls quelques illuminés se battent encore pour défendre la langue», a admis hier la présidente de la société, Mme Nicole Boudreau. Mais il importe de continuer la lutte car, selon elle, la situation du français se détériore constamment et un «bon ménage du printemps» s'impose.

Voilà pourquoi la SSJB donnait hier un nouvel essor à la phase deux de son Opération Québec Français. Et, comme elle l'avait fait le printemps dernier, elle propose une nouvelle série de panneaux-balcons, cette fois sous le thème: «Je vis en français... et je l'affiche!». Des auto-collants reproduisant le même motif, très contemporain, seront également disponibles, y compris dans la ville de Québec.

Selon le vice-président de la Société nationale des Québécois de la capitale, Jean-Baptiste Giroux, l'affichage bilingue et même unilingue anglais a également fait son apparition dans la Vieille capitale. «C'est un nouveau phénomène», de déplorer M. Giroux.

Le mouvement voudrait redonner un véritable visage français au Québec, à la veille du Sommet de la francophonie qui réunira 40 chefs d'Etat à Québec en septembre prochain. Dans l'intervalle, la SSJB continuera sa lutte contre l'accord constitutionnel du lac Meech du fait de ses implications directes sur la question linguistique.

L'organisme dévoilera d'ailleurs ce matin les gestes concrets qu'il entend poser pour s'opposer à cet accord. La SSJB agira comme organisme rassembleur des forces d'opposition, qui comprennent notamment les quatre partis indépendantistes du Québec, le Parti québécois, le Mouvement Québec français et les principales centrales syndicales.

La SSJB comparaitra enfin en commission parlementaire la semaine prochaine, après en avoir été écartée initialement par le gouvernement Bourassa.

PLACE-O-THON 87
DU 18 AU 30 MAI

NOMBRE D'EMPLOIS D'ÉTÉ
ACCUMULÉS À CE JOUR:

7751* (NATIONAL)

3103 (MONTREAL)

DIS-MOI D'OÙ ELLE VIENT ET JE TE DIRAI...



La Cressida 1987

- Moteur 2.8 litres, 6 cylindres
- Freins assistés, à disque ventilé aux 4 roues
- Climatiseur automatique «à touche»
- Volant inclinable gainé de cuir avec mémoire
- Régulateur de vitesse
- Glaces avec auto-descente côté conducteur
- Siège du conducteur réglable 7 façons

- Capotage luxueux
- Tableau de bord à affichage électronique
- Radio AM Stéréo FM à réglage électronique avec magnétocassette
- Dégivreur électrique de lunette arrière avec minuterie
- Dégivrateurs de glaces latérales
- Phares à halogène et lave-phares
- Pare-boue moulés

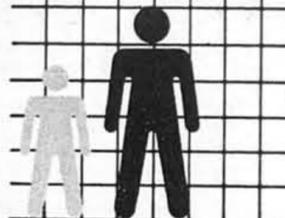
ET BEAUCOUP PLUS.

Où on en fait un peu plus

ST-LÉONARD
TOYOTA

7665, boul. Lacordaire, St-Léonard (Québec) H1S 2A7

(514) 252-1373



Employeurs! Dites-nous combien d'étudiants vous allez embaucher cet été en communiquant avec le Placement étudiant du Québec au numéro 1-800-463-2355 ou 643-6965 (Québec seulement).

**CET ÉTÉ
PLACE
À LA RELEVÉ!**

Un message du Gouvernement du Québec en collaboration avec

La Presse

S'épargner des soucis...



Santé: pour une ouverture au privé

du bureau de La Presse
QUÉBEC

Le gouvernement du Québec devrait ouvrir au secteur privé le système de soins de santé, et permettre l'existence d'un réseau de cliniques parallèles, accessibles aux citoyens qui le désirent, et qui en auraient les moyens financiers.

Québec devrait mettre fin, dans le secteur des soins de santé à une universalité qu'il n'a pas les moyens de s'offrir comme société.

C'est ce qu'a soutenu hier, la

Chambre du commerce du Québec, qui, en fin de journée, a rencontré, en privé, le conseil des ministres du gouvernement Bourassa, et les membres de l'opposition péquiste à l'Assemblée nationale.

En conférence de presse, Mme Guylaine Saucier, présidente de la Chambre de commerce, a demandé au gouvernement de poursuivre ses efforts pour «débarrasser les tricheurs», qui reçoivent, sans y avoir droit, les prestations de l'aide sociale ou de la Commission de la santé sécurité au travail.

Sans prôner une privatisation «tous azimuts» du secteur des

soins de santé, la Chambre préconise que Québec ait recours «à la sélectivité, à la privatisation et à la politique du faire faire» pour alléger la facture des services sociaux.

«L'illusion de la gratuite a fait gonfler nos besoins. L'universalité fait gonfler la note. La rareté des ressources est en voie de détériorer les services.»

Selon l'organisme, il faut «réserver les ressources disponibles pour aider les vrais pauvres, ouvrir les systèmes de santé et d'éducation à la privatisation graduelle». «Voilà des moyens de faire baisser les coûts», poursuit la Chambre dans son mémoire.



Les vacances, ça se prépare tout de suite!

Forfaits Vacances Tilden

Cet été, Tilden coupe le coût des voyages vacances avec des tarifs à la semaine, absolument sensationnels, dans les bureaux participants Tilden.

Il suffit de réserver 24 heures à l'avance.

Alors, appelez Tilden dès maintenant pour en savoir plus long et partez à l'aventure avec votre monde. Avec les forfaits vacances Tilden, vous étirez votre budget de vacances.

P.S. On peut aussi vous obtenir des aubaines sur les prix d'hôtel dans certaines régions du Canada. Renseignez-vous auprès de Tilden.

POUR TARIFS ET RÉSERVATIONS:

Pour Montréal:

878-2771

Pour l'extérieur:

842-9445



Sundance

On s'affaire à vous plaire.



Nos affiliés internationaux offrent aussi d'excellents forfaits vacances. Appelez Tilden pour réserver n'importe où au Canada et dans le monde. Tilden loue plusieurs marques et modèles et met en vedette les voitures Chrysler Canada.

SOLDE EXTRAORDINAIRE DE COMPLETS et VESTONS SPORT

JUSQU'À 50% DE RABAIS

Pantalons

Le choix de pantalons chez Ernest est impressionnant! Choisissez parmi un éventail de styles et de coloris dernier cri... (retouches sans frais)
ord. \$49⁹⁹-\$149⁹⁹
SOLDE \$29⁹⁹-\$119⁹⁹

Blousons

Vous serez surpris par le choix de blousons en cuir ou en suède et séduit par leur prix...jusqu'à 50% de rabais!

Vestons

100% coton — style MIAMI VICE
SOLDE à partir de \$29⁹⁹

Complets Signés

Ernest vous présente sa toute nouvelle ligne de complets signés de France et d'Italie. Des coupes remarquables — des tons exquis — une gamme exceptionnelle.

ord. \$199-\$525
SOLDE jusqu'à 50% de rabais!

Vestons Sport

Une sélection étonnante de vestons sport "Euro-Style." Très, très en vogue cet été.

ord. \$99⁹⁹-\$275
SOLDE \$59⁹⁹-\$199⁹⁹



Chemises Chandails
Choisissez parmi une sélection sans fin 10-50% de rabais!

ERNEST

Tous les styles que vous aimez!

Centre Ville
1123 O. Ste-Catherine
842-8767

Promenades
St. Bruno
461-0006

Fairview Pte. Claire
694-6553

Place Vertu
337-1414

Carrefour Angrignon
365-6295

Mail Champlain
465-0324

Carrefour Laval
687-2378

Place Versailles
352-3940

Épargner à la Banque de Montréal.

Quand vous faites une série de chèques, êtes-vous soucieux? Craignez-vous de ne pas arriver à temps à votre banque pour transférer l'argent nécessaire?... Épargnez-vous tous ces tracassages!

La Banque de Montréal vous offre une solution tout simplement avantageuse: l'Investicompte avec chèques[™]. Désormais, un seul compte peut vous permettre de faire des chèques, tout en vous rapportant des intérêts.

C'est à la fois un compte qui vous rapporte des intérêts quotidiens parmi les plus élevés sur le marché et un compte de chèques souple et pratique.

Et, en plus, avec la carte Inter-Service[™], vous avez accès à votre compte en tout temps: vous n'avez qu'à passer à la Banque de Montréal la plus près de chez vous (souvent même le samedi) ou qu'à vous arrêter à n'importe quel guichet Instabanque[™]. Épargnez à la Banque de Montréal, elle vous simplifie... la vie!

Renseignez-vous en appelant l'InfoService, 877-1285 ou 1-800-361-1854 (même le samedi).

Banque de Montréal
Toujours plus pour vous



Déguster de succulents légumes provenant de votre potager



CONCOMBRES
Pot de 3 1/2"
99¢

TOMATES
Variétés très résistantes
12 plants par caisse
299\$

HERBES
Choisissez parmi notre grande variété d'herbes annuelles et vivaces en pot
219\$

CHOUX
12 plants par caisse
219\$

OIGNONS
rouges et jaunes pour salade en caisse
219\$

VOICI QUELQUES-UNS DE NOS LÉGUMES
CÉLERIS
12 plants par caisse
219\$

PIMENTS
6 plants par caisse
219\$

Nous avons le plus grand choix de plantes annuelles
Venez choisir parmi des centaines de variétés.
319\$ la boîte

Aussi nos plantes vivaces cultivées en pot de 9-10 cm
225\$ le pot

5\$ de rabais

sur tout achat de **35\$** et plus d'arbres d'ornement le dimanche 24 mai seulement.

POUR RÉUSSIR SON JARDIN
Mousse de tourbe Fafard



Elle améliore le sol comme suit:
• Elle ajoute de la matière organique.
• Elle allège et aère les sols glaiseux.
• Donne un «corps» aux sols sablonneux.
• Absorbe et retient l'humidité.
• Accroît la rétention de l'engrais par le sol.

Ballot 6 pi. cu. **132\$**
Ballot 4 pi. cu. **95\$**
Ballot 2 pi. cu. **59\$**

OUVERT LE DIMANCHE
de 10 h à 16 h

W.H. PERRON

Livraison 10^e Montréal Métropolitain
Lundi, mardi, mercredi: 8 h 30 à 18 h
Jeudi, vendredi: 8 h 30 à 21 h.
Samedi: 8 h 30 à 17 h.
Dimanche: 10 h à 16 h.

La meilleure idée depuis que l'eau existe

Fusil arrosoir **4300\$**

Pistolet arrosoir d'engrais **2750\$**

Pastilles d'engrais **460\$**



Alimentation par arrosage **GARDENA®**

L'ENGRAIS SOLUBLE **RA-PID-GRO**

QUAND LE MEILLEUR EST EXIGÉ!

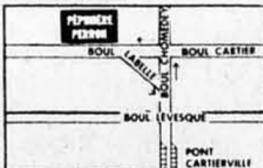


RA-PID-GRO® est un fertilisant de haute qualité et très facile d'emploi. Seulement le dissoudre dans l'eau et verser ou vaporiser sur vos plantes.

TOUT USAGE

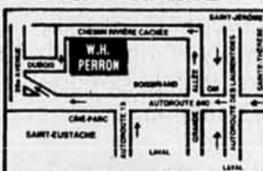
250 g **315\$**
500 g **535\$**
1 kg **895\$**
2 kg **1495\$**

LAVAL



515, boul. Labelle, Chomedey, Laval, près du pont de Cartierville 332-3610

BOISBRIAND



2000, rue Dubois, Boisbriand sortie 25e ave, autoroute 640 435-2182

L'échec du rapport Forget: «la faute des syndicats»

du bureau de La Presse QUÉBEC

Saucier, qui a accusé hier les syndicats d'avoir «carrément boycotté» tout le processus.

de présidente de la Chambre de commerce du Québec.

■ La mise au rancart, par Ottawa, du rapport Forget sur la refonte du programme d'assurance-chômage a amèrement déçu l'une des commissaires, Mme Guylaine

«Après avoir consacré 18 mois de sa vie à un travail et le voir mis sur une tablette c'est toujours décevant», a lancé hier Mme Saucier, de passage à Québec, à titre

«Peut-être que le gouvernement a d'autres préoccupations, mais nous aurions souhaité qu'il fasse quelque chose de plus concret», a renchéri la femme d'affaire d'Abitibi, interrogée par La Presse.

Voici probablement le meilleur investissement de cette page.



Visitez votre Centre de service Cantel ou appelez-nous au 1-800-361-5410.

CANTEL

La compagnie de téléphone pour les gens qui bougent.

Cantel. Premier en téléphonie cellulaire. En expansion pour mieux vous servir. Un réseau de plus de 20 grands centres urbains. Votre meilleur choix... et de loin!



Par de **Beaux Rêves!**

12 MOIS SANS INTÉRÊT sur l'ensemble **ORTHO-MÉDICAL** AVEC GARANTIE 20 ANS

L'ENSEMBLE 39" 29\$/MOIS OU 348\$
L'ENSEMBLE 64" 39\$/MOIS OU 468\$
L'ENSEMBLE Queen 49\$/MOIS OU 588\$
L'ENSEMBLE King 59\$/MOIS OU 708\$

CHIRO-COMFORT
Ens. 39" **12999\$** P.S.M. 2295
Ens. 54" **16999\$** P.S.M. 2995
GARANTIE 10 ANS

ORTHO-COMFORT
• Surface matelassée avec double piqure.
• Sommier-caisse antidérapant renforcé pour un meilleur support au niveau du dos.
Ens. 39" P.S.M. 4595
Ens. 54" P.S.M. 5995
Ens. Queen P.S.M. 7995
229\$ 299\$ 399\$
GARANTIE 15 ANS

NOUVEAU LIT ÉLECTRIQUE
offert en formats Simple / Double «Queen» / «King» à compter de **999\$** seulement

Sealy
Quelques modèles légèrement imparfaits sont offerts à **1/2 PRIX** jusqu'à épuisement des stocks.

* Les garanties sont sujettes aux conditions du manufacturier — valeur décroissante.

MATELAS PIERRE BRUNELLE Rendez visite au spécialiste du confort
MAINTENANT 7 MAGASINS POUR MIEUX VOUS SERVIR

MONTREAL
5850, rue Sherbrooke Ouest (angle Régent) **485-3330**
6201, rue de Normandie (angle Bellechasse) **273-1706**

LAVAL
1950, boul. de la Concorde (Galerias Papineau) **662-3724**
BROSSARD
7005, boul. Taschereau (angle Auteuil) **676-1882**

QUEST DE L'ÎLE
15634, boul. Gouin Ouest **620-7155**
CHATEAUGUAY
175, rue Saint-Jean-Baptiste et boul. Anjou **691-4240**
SAINT-JÉRÔME
2121, boul. Labelle, Lafontaine **436-5959**

OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI, À COMPTER DE 10 H
PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU 28 MAI 87

Pour une parité graduelle de l'aide sociale

du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ Si on se fie au passé, les propositions des militants libéraux en matière d'aide sociale ont toutes les chances de se retrouver dans le projet du gouvernement, ont indiqué, hier, deux porte-parole du Parti libéral du Québec.

«Rappelez-vous que plus de 85 p. cent de nos résolutions parvenues aux réunions plénières se sont transformées en législations», a soutenu hier le président du PLQ, M. Robert Benoit. En outre un nombre «effarant» de propositions des militants libéraux se sont retrouvées dans le dernier budget du ministre Gerard D. Levesque, a-t-il soutenu.

Plus de 50 résolutions animeront les discussions au conseil général du parti, tenu à Laval en fin de semaine prochaine.

L'une d'entre elle préconise «une parité graduellement accordée» entre les prestations d'aide sociale pour les personnes de moins de 30 ans.

Cette proposition, appuyée par 16 circonscriptions, est survenue au moment même où le ministre du Travail, M. Pierre Paradis, présentait au conseil des ministres ses propositions pour une refonte du programme de l'aide sociale.

La résolution de la fin de semaine prochaine constitue toutefois un adoucissement marqué de la proposition du conseil général de janvier dernier. Les militants avaient alors réclamé que le gouvernement accorde la parité entre les deux classes d'assistés sociaux.

Pour M. Benoit, il n'y a pas eu de consultation entre l'aile militante et le gouvernement libéral pour la formulation de la résolution qui sera débattue en fin de semaine. «Ce sont deux trains parallèles», a-t-il dit.

Samedi, les libéraux doivent discuter de démographie après des exposés des professeurs Jacques Henripin, Mireille Castelli et Sheila Arnopoulos.

En après-midi, les délégués doivent donner un appui inconditionnel au gouvernement Bourassa, pour la conclusion d'une entente constitutionnelle sur la base de l'accord survenu au Lac Meech. M. Bourassa doit prendre la parole dimanche midi.

beau temps
mauvais temps.

à ne pas
manquer!

Dimanche
24 mai

«Pour l'avenir
du monde,
je m'implique»

un
super show
sur
l'environnement

de 18h30 à 21h30

à

Radio
Québec



FONDATION
QUÉBÉCOISE
EN
ENVIRONNEMENT

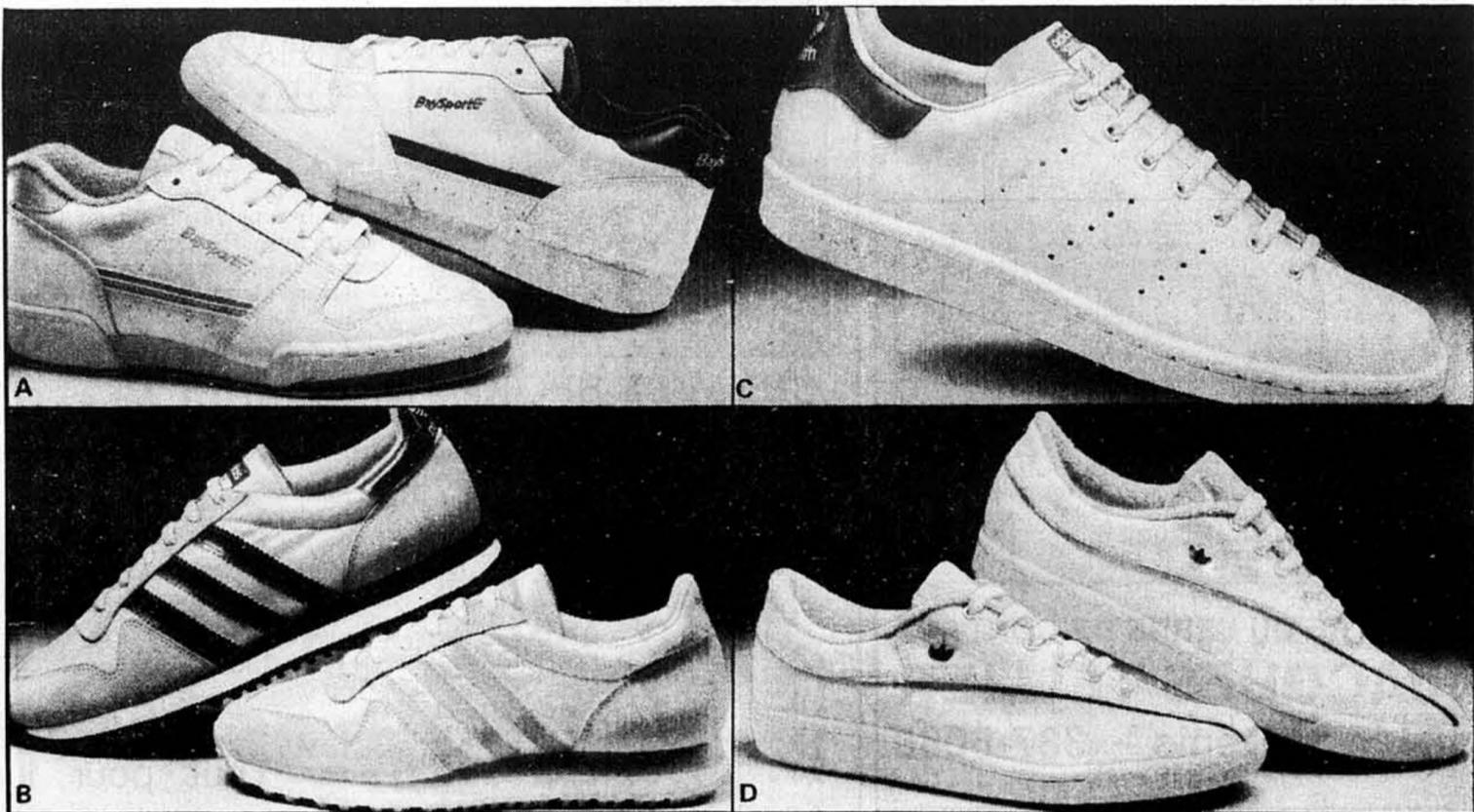


Notre plus grande vente aux plus bas prix de la saison

Jour de la Baie

Les chaussures de court 'Adidas' et 'Baysport' sont toujours aux pieds des champions

JUSQU'À 25%* DE RABAIS



25% de rabais sur chaussures de court «Baysport»
A. Doublure en éponge à l'intérieur du talon et de la languette. Pointures: 6 à 10 pour dames; en blanc garni de turquoise. Pointures: 7 à 12 pour hommes; en blanc garni de marine. *Prix après-lancement, 40\$.

29⁹⁹ LA PAIRE

16% de rabais sur les Manhattan de 'Adidas'
B. Chaussures d'entraînement en nylon. Point. 6 à 9 avec 1/2 pour dames, en gris garni de bleu ciel. Point. 7 à 11 avec 1/2 plus 12 pour hommes. Gris. Ord. 30\$

24⁹⁹ LA PAIRE

20% de rabais sur chaussures de court 'Adidas' pour hommes.
C. Modèle Stan Smith, avec empeigne en cuir, et coque en caoutchouc piqué. Blanc garni de vert. Point. 7 à 12. Ord. 50\$

39⁹⁹ LA PAIRE

16% de rabais sur Deuce de 'Adidas'
D. Chaussures de court pour dames, avec empeigne en toile et doublure en éponge. Entrée bien rembourrée. Blanc garni de rose ou de bleu. Point. 6 à 9 avec 1/2. Ord. 30\$

24⁹⁹ LA PAIRE

Chaussures de sport, rayon 275

C'est MOINS CHER que vous pensiez au Jour de la Baie

LA CHAUMINE
FÊTE LE GRAND SOLDE
DU PRINTEMPS
LE JOUR DE LA BAIE

Du 20 au 30 mai, venez vous restaurer en bonne compagnie. Pâté au poulet, accompagné de 2 légumes.

2 POUR 1

4,25

la Baie